

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Romorantin-Lanthenay, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni au Centre communal d'action sociale dans la salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur HARNOIS, Vice-Président.

PRESIDENT : M. HARNOIS, Vice-Président

Etaient présents : M. HARNOIS, Vice-Président, M. GUIMONET, Mme ORTH, M. CHEMINOT, Mme MERCIER, M. DESCHAMPS, M. BAUCHE, M. QUINCHON, Mme PAUCHARD, membres

EXCUSES :

- M. LORGEUX, Président, qui donne pouvoir à M. HARNOIS
- Mme POUGET, Maire-Adjointe, qui donne pouvoir à Mme ORTH
- M. TOURNIER, membre, qui donne pouvoir à M. BAUCHE

ABSENTS :

- Mme GIRAUDET, conseillère municipale
- M. FOURMOND, membre
- M. FERDANE-DEVAUX, membre
- Mme SCHERER, membre
- M. DARNIGE, membre

SECRETAIRE : Mme MEUNIER, Directrice du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11 heures.

BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1 : N° 2022/4-1

M. HARNOIS, Vice-Président du CCAS, Rapporteur, expose au conseil d'administration :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1, L1612-4, L1612-11 et R1612-22 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 2022/2-2 en date du 30/03/2022 adoptant le budget primitif 2022 à l'unanimité ;

Considérant deux faits budgétaires nouveaux :

- 1) Il y a lieu d'abonder l'article 6241 – Transport de biens (+500€), pour couvrir les frais de livraison du Bus électrique et de diminuer d'autant l'article 604 – Prestations de services (-500€), vu la diminution des besoins d'achat de repas ;

- 2) L'achat, en 2021, d'un fauteuil adapté pour un agent en position de handicap a été inscrit en investissement pour un montant total de 900.60€ TTC;

Cependant, la FIPHP a financé cet achat à hauteur de 720.48€ TTC qu'en 2022, amortissable sur 5 ans. La reprise de subvention d'investissement est constatée annuellement et s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation acquise ; Il convient de passer les écritures d'amortissement du financement de la FIPHP pour 2022, soit 140,09€.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de passer les écritures suivantes qui ne changeront en rien l'équilibre du Budget :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
604 Prestations de services	- 500.00€	13918 Subvention d'équipement	+ 144.09€
6241 Transports de biens	+ 500.00€		
023 Virement section Invest.	+ 144.09€		
Total	144.09€	Total	144.09€
Recettes		Recettes	
777 Quote-part des subventions d'Investissement transférée	+ 144.09€	021 Virement de la section de Fonctionnement	+ 144.09€
Total	144.09€	Total	144.09€

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les écritures ci-dessus de la décision modificative n° 1.

SECOURS EXCEPTIONNELS POUR DES FRAIS D'OBSÈQUES : N° 2022/4-2

M. HARNOIS, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2223-19 et L2223-27 qui stipule que le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles à l'article R123-23 ;

Considérant que le montant maximum alloué pour les aides financières du CCAS de la Ville de Romorantin-Lanthenay a été fixé, par approbation du règlement intérieur le 14/10/2020, à 300 € ;

Considérant que deux personnes, sans lien familial, sans ressources, sans possibilité de trouver trace d'assurance obsèques, sont décédées à Romorantin-Lanthenay ;

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le Président du CCAS à régler frais d'obsèques pour ces deux personnes :

48 ans	décédé à son domicile	1 180.01€
66 ans	décédée au CHRL	1 467.00€

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à régler les frais d'obsèques pour ces deux personnes.

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions des membres présents.

Monsieur HARNOIS informe les membres :

- D'une nouvelle opération « panier étudiant » aux vacances de la Toussaint
- De la sortie de l'Actu du CCAS N°3 – octobre 2022
- Des actions de la Semaine Bleue du 3 au 7 octobre en partenariat avec le Foyer Robert Serrault
- De la réception d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes
- D'une réflexion en cours pour une aide « énergie » afin de lutter contre la précarité énergétique des romorantinois en complément des chèques Energie de l'Etat et des aides FSL du Département. Ce projet de délibération sera à l'ordre du jour au prochain conseil d'administration du CCAS en novembre 2022

COMPTE-RENDU DES AIDES FINANCIERES ET ALIMENTAIRES

Pas d'observations des membres présents

Le Maire,

Président du CCAS

Par délégation du **Président**,
le Vice-Président,

B. HARNOIS

J. LORGEUX



La secrétaire,

S. MEUNIER



LISTE DES MEMBRES PRESENTS

LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2022

- M. HARNOIS, Vice-Président,
- M. GUIMONET, Maire-Adjoint
- Mme ORTH, Conseillère municipale
- M. CHEMINOT, Conseiller municipal
- Mme MERCIER, Conseillère municipale
- M. DESCHAMPS, Représentant au titre de « Ensemble et Solidaires »
- M. BAUCHE, Représentant au titre de la Croix-Rouge
- M. QUINCHON, Représentant au titre du Secours Populaire
- Mme PAUCHARD, Conseillère municipale